

Service instructeur
Services Lacs et Barrages

N° 2008-2-6-8

Service consulté

PROGRAMME 2008 DES LACS ET BARRAGES DEPARTEMENTAUX (CO14)

Résumé : *Il vous est proposé d'approuver le programme des dépenses prévisionnelles pour les actions en 2008 de maintien en bon état des barrages départementaux et de l'ensemble du patrimoine, construit, paysager et écologique associé.*

Lors de la séance du 13 décembre 2007 (rapport N° 2008/I - 6ème/05), votre Assemblée a donné délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des opérations du programme relatif aux lacs et barrages.

1. Fonctionnement - Entretien courant

Le montant prévisionnel des dépenses 2008 liées aux actions d'entretien courant et de surveillance des barrages départementaux s'élève globalement à 140 000 €.

Ces dépenses sont liées en particulier aux marchés de service pluriannuels en cours pour les domaines d'intervention suivants et pour un montant estimé à 100 000 € :

- entretien des installations électriques, électromécaniques, la télémessure et téléalarme,
- contrôle et entretien des vannages et des ouvrages annexes de levage et de commande,
- campagnes semestrielles ou annuelles d'auscultation topométrique des ouvrages,
- exploitation et analyse des mesures d'auscultation par un bureau d'études spécialisé.

D'autre part, ces crédits couvrent les frais d'entretien courant des 10 barrages départementaux pour 35 000 €, notamment le déneigement, la collecte et le traitement des déchets, diverses prestations ou acquisitions, les locations d'outils ou engins et l'achat de produits et fournitures pouvant survenir en cours d'année pour l'ensemble des sites.

Enfin, pour assurer le bon fonctionnement des moyens de surveillance informatisés, il vous est également proposé d'affecter un crédit de 5 000 € pour la mise à jour du logiciel de supervision « FLOEE » qui permet de suivre les ouvrages à distance depuis KRUTH et COLMAR et pour son extension permettant la prise en compte dans ce système des données relevées manuellement, ainsi qu'un diagnostic approfondi des dispositifs d'auscultation exposés à des conditions difficiles en milieux humides sur les différents sites de montage.

2. Investissement - Maintenance semi-lourde

Ces opérations bénéficieront globalement d'une inscription de 244 500 €.

Il vous est proposé d'affecter 70 000 € aux travaux de maintien en bon état de conservation du patrimoine des barrages d'Alfeld et de Kruth-Wildenstein. Il s'agit du traitement d'ouvrages en maçonnerie : reprise de murets, rejointoiement de 500 m² sur des parapets, seuils de mesure ou de déversoir, ainsi qu'une intervention sur le masque amont de la digue de Kruth.

10 000 € seraient à affecter à des travaux semi-lourds ou des interventions imprévisibles sur l'ensemble des huit autres barrages.

A l'occasion de la vidange en 2008, en vue de l'inspection décennale du barrage du Forlet, il vous est proposé de programmer une dépense prévisionnelle de 129 500 € permettant de traiter les parties d'ouvrage habituellement immergées et plus particulièrement :

- la réfection du batardeau de protection amont, en fond de retenue avec son vannage,
- le contrôle et la réfection des organes hydrauliques comme les vannages et la galerie de restitution,
- la reprise des parties maçonnées avec le rejointoiement du parement amont pour $\frac{1}{3}$ de la surface, estimé à 200 m², et ponctuellement le seuil déversoir ainsi que le coursier d'évacuation.

Un crédit de 5 000 € sera également affecté pour les frais d'insertions liés à cette opération d'investissement.

Enfin il vous est proposé de retenir une dépense de 30 000 € pour l'acquisition de matériels :

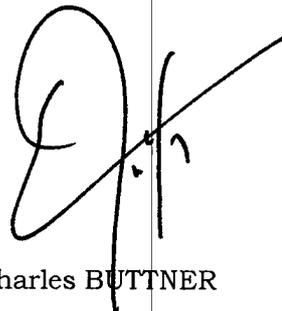
- 20 000 € pour acquérir des appareils de mesure de débit et remplacer des systèmes de transmission SOFREL arrivés en fin de vie de même que des équipements de points de mesure, rendus nécessaires au vu des conclusions à l'issue du diagnostic,
- 10 000 € serviront à la réalisation de panneaux d'information pour le Neuweiher et pour la signalétique des points de mesures.

Pour permettre la réalisation de ce programme, les consultations des entreprises et les procédures de marchés seront lancées conformément aux dispositions régissant les marchés publics.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- décider l'exécution en 2008 du programme des opérations pour les barrages départementaux comprenant :
 - En fonctionnement :
 - 140 000 € de travaux et de prestations d'entretien, de maintenance courante et de surveillance,
 - En investissement :
 - 70 000 € pour les interventions semi-lourdes aux barrages d'Alfeld et de Kruth-Wildenstein,
 - 10 000 € pour des interventions et travaux imprévisibles,
 - 134 500 € pour les opérations de maintenance semi-lourde lors de la vidange décennale du barrage du Forlet et les insertions de presse,
 - 30 000 € pour l'acquisition de matériels de mesure et de signalétique ;
- m'autoriser à souscrire les marchés nécessaires ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre des consultations y afférentes ;
- m'autoriser à prendre toutes décisions concernant l'exécution de ce programme (notamment sous-traitance, avenant sans incidence positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement des marchés nécessaires, conformément aux dispositions régissant les marchés publics avec les crédits correspondants inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER